

2 décembre 2009

09.190

Interpellation du groupe PopVertSol**Intégrons minarets et clochers!**

Au vu du surprenant et désagréable résultat du 29 novembre 2009 sur la votation de l'initiative populaire demandant l'interdiction de la construction des minarets, nous faisons les remarques et posons les questions suivantes au Conseil d'Etat:

- Ayant pris acte du vote de la votation populaire fédérale du 29 novembre, et dans l'attente éventuelle d'une invalidation de ce vote auprès de la cour européenne des droits de l'homme, qu'est-ce que le Conseil d'Etat pense faire pour corriger l'image catastrophique du résultat de ce vote, notamment auprès de nos concitoyens de confession musulmane?

A l'image de certains protecteurs très orthodoxes du paysage des crêtes du Jura, qui "persécutent" très en amont toute administration ou association qui se propose d'implanter la moindre éolienne, nous faisons la constatation suivante:

- Nous pouvons concevoir qu'aucun minaret ne saurait remplacer un jour une éolienne, même si les points hauts de nos paysages attirent et ne laissent en tout cas pas indifférents certains – attirés par toute forme de spiritualité énergisante sur des sites qui paraissent plus proches des cieux.

Nous pouvons par contre envisager, dans un état d'esprit plus concret mais aussi très œcuménique, partager dorénavant minarets et clochers d'églises.

Un tel signe d'ouverture au monde améliorerait extraordinairement les sentiments actuels de frustration, d'incompréhension, voire de persécution sous-jacente qu'offre bien malheureusement le résultat du vote au niveau suisse.

Le Conseil d'Etat peut-il encourager, avec la commune de Neuchâtel, le partage d'un des deux clochers de la Collégiale pour chacune des confessions?

L'immense avantage serait de fortement dynamiser un dialogue interconfessionnel entre associations monothéistes, sans que de futures demandes de permis de construire deviennent nécessaires!

De plus, une occupation dynamique des lieux de cultes assurerait mieux la pérennité de certains, considérés comme des sites historiques protégés.

Quelle magnifique ouverture au monde offrirait ainsi notre République laïque, sur le lieu même du siège de nos autorités!

De manière plus générale, que peut faire le Conseil d'Etat afin d'encourager et améliorer, dans un cadre laïque, le dialogue avec une de nos importantes minorités confessionnelles?

Signataires: N. de Pury, D. Ziegler, V. Pantillon, T. Perret, V. Leimgruber, P.-A. Thiébaud, F. Fivaz et J.-P. Veya.